



N° ____/MISP/DC/SGM/SA

Cotonou, le 17 août 2025

Communiqué Radio-Télévisé


Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Président de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques communique :

Le dimanche 17 août 2025 aux environs de zéro heure, un grave accident de la circulation est survenu à hauteur du pont de franchissement du fleuve Ouémé sur la Route Inter-Etats n°2, lors de la traversée de la localité de Thio, commune de Glazoué, impliquant un bus de la compagnie STM immatriculé CC 0085MD transportant cinquante-quatre (54) personnes.

En effet, le conducteur de ce moyen de transport en commun en provenance de Lomé pour Niamey a perdu le contrôle de son véhicule après avoir violemment heurté la rambarde du pont sur le fleuve Ouémé avant d'échouer au fond de l'eau.

Sur instructions du Président de la République, le Gouvernement a déployé le plan ORSEC puis mobilisé tous les moyens pour porter secours et assistance aux victimes, évacuer les blessés, retrouver les personnes disparues et repêcher le véhicule.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique s'est rendu sur les lieux du sinistre, accompagné des membres de son Cabinet, du Directeur général de la Police républicaine, du Directeur général de l'Agence béninoise de



protection civile, du préfet du département des Collines et des directeurs départementaux de la Santé et du cadre de Vie.

A l'étape actuelle des investigations, on dénombre :

- ✓ neuf (09) rescapés tous évacués et dans un état stable à l'hôpital de zone de Savè
- ✓ un (01) corps sans vie retrouvé et déposé à la morgue de l'hôpital de zone de Savè ;
- ✓ 44 personnes non encore retrouvées ;

Le Gouvernement présente ses condoléances à la famille du passager mort, exprime toute sa solidarité aux autres passagers et à leurs familles puis rassure l'opinion publique que les diligences sont en cours pour retrouver les disparus et élucider les circonstances de ce malheureux évènement.

Enfin, j'en appelle à la responsabilité des compagnies de transport nationales et internationales ainsi que des conducteurs, pour l'observance scrupuleuse du code de la route afin de limiter les risques d'accidents de la circulation.

Alassane SEIDOU